

**DELIBERATION DU COMITE DIRECTEUR DE L'OFFICE DE TOURISME**

**DOMAINE :**  
Mesures  
d'ordre  
budgétaire et  
comptable.

**OBJET :**  
Approbation  
compte de  
gestion 2025 :  
budget  
« Principal »

**Nombre de  
membres en  
exercice : 15**

**Convocation  
en date du :**  
11/05/2026

Les membres composant le Comité Directeur se sont réunis à Leucate, le 18 mai 2026 à 17h30, sous la présidence de Monsieur Michel PY Président,

**Présents :**

Représentant le Conseil Municipal :  
M. Michel PY  
Mme Marie Laure BOYER CORCUFF  
Mme Céline CABAL  
Mme Frédérique GUERRIER  
Mme Hamel LAHCINI  
Mme Christine DUPLISSY  
M Antoine CAZALS

Représentant des hébergements touristiques :  
M. Patrick HAMET

Représentant des prestataires d'activités de loisirs :  
M. Thierry LETARD

Représentant des restaurateurs  
M Sébastien GUILLOT

Représentant des professionnels de la glisse :  
Mme Stéphanie GARDAIS

Représentant de la viticulture et de la pêche :  
M. Jean Pierre FOURNIER

Représentant des agences immobilières :  
M. Thomas BILLARD

Représentant des activités liées au port de plaisance :  
Mme Patricia MAHE

Formant la majorité des membres en exercice

**Absents excusés :**

Représentant le Conseil Municipal :  
Mme Mélina GALINDO

Monsieur Michel PY- Président ayant *ouvert la séance et fait l'appel nominal*, Monsieur Matthew HUMPAGE - Directeur, est désigné comme Secrétaire.

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,  
**Vu** le Code du Tourisme,  
**Vu** le décret n°1587 du 29/12/1962, portant réglementation générale sur la comptabilité publique.

Monsieur le Président expose à l'Assemblée qu'après s'être fait présenter le budget « Principal » du budget de l'Office municipal de Tourisme de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2024 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er Janvier 2025 au 31 décembre 2025 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Il est proposé au Comité Directeur :

► **De déclarer** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2025 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

**ADOpte A L'UNANIMITE.**

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an ci-dessus et ont, les membres présents, signé au registre.

La convocation du C.D et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément aux Articles L.2221-7 et L.2121-7 du C.G.C.T.

A Leucate, le 18 mai 2026



Michel PY  
Président

REÇU EN PREFECTURE

le 03/06/2026

Application agréée E-legalite.com